

**STE AGATHE LOTISSEMENT LES ROCHES**  
**DELIBERATION**  
 Du 19 Mars 2021  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SUR LE COMPTE DE GESTION**  
**SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

**Lors du vote du compte administratif**  
 Nombre de membres en exercice    
 Nombre de membres présents    
 Nombre de suffrages exprimés    
 Votes  Contre  Pour

**Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats**  
 Nombre de membres en exercice    
 Nombre de membres présents    
 Nombre de suffrages exprimés    
 Votes  Contre  Pour

Date de la convocation : 02/03/2021

Séance du 19/03/2021 à 20 heures 30

présenté par le receveur municipal après s'être fait

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		93,95 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	7 385,94 €	7 385,94 €
Totaux	7 385,94 €	7 479,89 €
Résultat de clôture		93,95 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 960,74 €
16 192,97 €	
16 192,97 €	1 960,74 €
<b>14 232,23 €</b>	
14 232,23 €	
14 232,23 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0,00 €	0,00 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

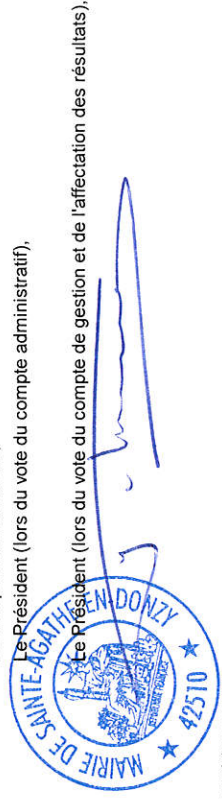
**0,00 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

**93,95 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations PRUDHOMME Daniel, GAGNAIRE Bernard, QUERAT David, RABUT André, MAUGÉ Solange, RONDEPIERRE Sandrine, GUEDON Serge, MATTANA Nathalie, MILLET Sabine, REY Paule

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210319-20210203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

2) En fonction des données communiquées par le comptable